Condition pour la régularisation migratoire des Sénégalais (Disposition 2/13)

1. Fixer un rendez-vous par internet sur la page de la Dirección Nacional de Migraciones (DNM) - http://www.migraciones.gov.ar
2. Vous devez compter avec un Passeport en vigueur (non caduc) certifié et traduit ou Attestation de nationalité, octroyé par le Consulat du Sénégal certifié et traduit
3. Preuve de l’entré légale (caché sur le Passeport) ou Déclaration assermentée auprès de la DNM + accréditation du fait de la résidence réelle en Argentine d’une date antérieure au 04/01/13 (toute sorte de document public comme par exemple le Certificat de concubinage, Cassier Judiciaire de l’Argentine, démarches auprès de la DNM ou CONARE, etc.)
4. Cassier Judiciaire de l’Argentine
5. Déclaration assermentée d’inexistence d’antécédentes criminelles internationales
6. Attestation de domicile dans la juridiction de la DNM auprès laquelle vous présentez votre demande de résidence
7. Payement d’une taxe de $600 à la DNM
8. Photo 4x4 en couleur, fond blanc, front, tête découverte

Avec la présentation de tous ces documents vous allez recevoir un CERTIFICAT DE RESIDENCE PROVISOIRE. Après vous devez présenter :

1. Cassier judiciaire du Sénégal si vous y avez vécu dans les derniers 3 ans
2. Attestation de l’inscription en AFIP (Monotributo)